



Titre professionnel – Niveau II

Responsable de programme immobilier

Titre ICH - L'institut de Droit et d'Économie appliqués à l'Immobilier

Crédit : 80 ECTS

Niveau d'entrée : Bac+2 - Niveau de sortie : Bac+4



Objectifs pédagogiques

Le titre de responsable de programme immobilier permet d'acquérir les compétences nécessaires afin d'assurer le suivi de la conception et de la réalisation d'opérations immobilières dans tous ces aspects (technique, juridique, financier, etc.) que ce soit pour de la construction ou de l'aménagement, ainsi que le conseil sur le montage de telles opérations.

Compétences visées

- **Conception d'opérations immobilières**
Prospection, étude des segments de marché, plan de financement, conclusion et suivi de contrats
- **Réalisation d'opérations immobilières**
Dossiers d'autorisations administratives, campagne de commercialisation, appels d'offres, suivi de chantiers, conflits et litiges
- **Conseil en opérations immobilières**
Conseil aux collectivités, analyse prospective, choix des opérateurs, respect de la déontologie

Contenu

- Droit de la promotion et des sociétés immobilières
- Urbanisme et aménagement
- Financement immobilier
- Fiscalité immobilière
- Responsabilité et assurance des constructeurs
- Marchés et contrats de travaux
- Droit du logement social
- Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments

Public concerné et conditions d'accès

- BTS professions immobilières
- Autres diplômes bac+2 ou plus des domaines juridique, commercial, gestion et BTP avec remise à niveau
- Baccalauréat avec 3 ans d'expérience dans le domaine de l'immobilier et avec remise à niveau
- **L'admission est définitive après signature d'un contrat de professionnalisation**
- **Formation ouverte aux professionnels en CDI**

Débouchés professionnels

- Conducteur / responsable de montage de programmes immobiliers
- Monteur d'opérations immobilières, chargé de développement immobilier
- Promoteur, prospecteur foncier

Le diplôme de l'ICH donne droit à la délivrance de la carte professionnelle de Transactions sur immeubles et fonds de commerce, de Gestion immobilière, de Syndic de copropriété et de Marchand de liste, en vertu de l'article 11 du décret du 20 juillet 1972.

Organisation générale

- **Durée de la formation** : d'octobre 2018 à décembre 2019
- **Rythme d'alternance** : 3 semaines en entreprise pour 1 semaine en formation
- **Modalités d'évaluation** : Examens finaux avec une soutenance d'un projet en fin de formation.
- **Lieu de formation** : Grenoble

Téléchargez le dossier de candidature sur

www.cnam-auvergnerrhonealpes.fr
onglet «s'inscrire»

Pour tout renseignement

Tél : 04.78.58.19.18

brice.malafosse@lecnam.net

Toute l'actualité de l'Alternance

